

64 100 €/ha*

C'est le prix moyen des vignes AOP hors Champagne en 2015.

Source : Fédération nationale des Safer.

* de 12 000 €/ha en Languedoc-Roussillon à 157 900 €/ha en Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura.

DÉCRYPTAGE

» Le prix moyen des vignes AOP hors Champagne affiche ainsi une hausse de 4,6 % par rapport à 2014. En incluant l'AOC Champagne, dont le prix des vignes a cru de 1,8 %, le prix moyen des vignes AOP atteint 140 500 €/ha. À 13 100 €/ha, le prix moyen des vignes hors AOP a progressé quant à lui de 3,1 % en 2015. Les vignes à eaux-de-vie AOP progressent de 4,1 %, à 42 700 €/ha. Selon la FN Safer, la baisse des taux d'intérêt et l'évolution positive des revenus moyens viticoles expliquent l'augmentation du prix des vignes.

La réduction des intrants mobilise la filière

Impulsée par la réglementation et des viticulteurs soucieux de santé environnementale, appelée par la société, la réduction des intrants fait l'objet d'une prise de conscience grandissante. De nombreux progrès ont déjà été réalisés dans beaucoup de vignobles et la mobilisation continue.

» « Plus de 45 % du vignoble bordelais jouit d'une certification à caractère environnemental. 85 % de notre vignoble est enherbé. Lancé il y a cinq ans, le système de management environnemental engage pour sa part 300 entreprises sur 13 000 hectares. La viticulture bordelaise n'a pas à rougir de sa position en matière de développement durable ». Sans minimiser le chemin restant à parcourir pour renforcer la durabilité du vignoble, Bernard Farges, président du Syndicat des AOC Bordeaux et Bordeaux Supérieur, défend les progrès accomplis. Les autres vignobles ne sont pas en reste. En Champagne, par exemple, 15 ans après la mise en place de son premier référentiel de viticulture durable, le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC) revendique les avancées suivantes : une réduction de 50 % des quantités de produits de protection appliqués, une valorisation de 90 % des déchets, un traitement à 100 % des effluents viti-coles, une réduction de 15 % de l'empreinte carbone de chaque bouteille. Dans le secteur viticole, plusieurs certifications officielles accréditent les pratiques respectueuses de l'environnement. Certaines d'entre elles, comme la haute valeur environnementale (HVE) reposent sur des obligations de résultat.

Des alternatives aux pesticides

En France, la vigne occupe 3 % de la surface agricole utile et représente environ 15 % des usages de pesticides*, fongicides en tête. Des progrès sont à notre portée. Ils empruntent de multiples voies telles que la prophylaxie (maîtrise de la vigueur, effeuillage...),

les techniques de conduite alternatives (enherbement, désherbage localisé), les outils de prévision des risques phytosanitaires, le recours à des spécialités alternatives (biocontrôle), l'optimisation des techniques et des matériels de pulvérisation renforçant la précision des applications et réduisant la dérive. « Il nous faut explorer d'autres pistes, indiquait Bernard Farges, en marge du salon Tech & Bio dédié à la viticulture. Je pense notamment à des cépages tolérants aux maladies qui nécessiteraient moins de produits. » Les acteurs de la filière bordelaise ont signé en juillet 2016 un plan de réduction de l'usage des pesticides dans le vignoble. Ce plan, dont l'ambition est calquée sur celle du plan national Ecophyto vise à réduire l'usage des pesticides de 25 % en 2020, et de 50 % en 2025.

Vers des cépages résistants

Un autre levier fait également l'objet d'une attention particulière : la mise au point de cépages résistants aux maladies cryptogamiques, les agents pathogènes à l'origine des préjudices portés à la vigne et concentrant de nombreux traitements. La France a initié un programme d'expérimentations en 2011 dont les premiers bilans sont attendus entre 2017 et 2020. À l'horizon 2025, le ministère de l'Agriculture et l'Inra se donnent pour objectif de mettre au point une trentaine de variétés de raisins rouges et blancs, plus résistantes que les variétés actuelles mais sans occulter les risques de contournement de résistance et, bien entendu, sans sacrifier les qualités gustatives. ■

* Source : Agreste, la statistique agricole





Les AOC viticoles fêtent leurs 80 ans

En 1936, 76 AOC viticoles étaient reconnues. On en dénombre aujourd'hui plus de 350. Elles ont fait école en Europe avec les AOP et s'invitent à la table de la mondialisation.

» **A**rbois, Cassis, Châteauneuf-du-Pape, Monbazillac et Tavel : les cinq premières Appellations d'origine contrôlée (AOC) sont officiellement reconnues le 15 mai 1936. Elles seront rejointes la même année par 71 autres vins et eaux-de-vie. Si le fromage de Roquefort les a précédées en 1925, les AOC viticoles sont aujourd'hui les plus représentatives de l'ensemble des produits agroalimentaires certifiés, avec 364 vins et eaux-de-vie, 80 % de la production viticole française, 60 % de sa superficie et 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La mondialisation à table

En 1936, la mise en place des AOC avait pour objectif de lutter contre la fraude et la tromperie alimentées par la pénurie de vin, consécutive à la crise du phylloxera. Qu'en est-il 80 ans plus tard ? « La mondialisation s'est invitée à la table des consommateurs, souligne Pierre-Henri Cougnaud, directeur de la Fédération des vins de Bergerac et Duras, organisme de défense et de gestion des vins de la région de Bergerac et Duras, dont dépend notamment l'AOC Monbazillac. En 2016, il n'existe rien de mieux que les AOC pour apporter aux consommateurs du monde entier toutes les garanties d'origine et de qualité. L'AOC, c'est ce qui différencie un produit culturel d'un produit de consommation courante. Et c'est ce qui permet aux vignerons, en retour, de faire vivre nos terroirs et nos territoires ». Un travail de tous les instants qui trouve, localement, un soutien fort du Crédit Agricole Charente-Périgord qui s'est spécifiquement structuré afin d'accompagner

la filière viticole bergeracoise. Autre exemple, dans la vallée du Rhône, où la Fondation du Crédit Agricole Alpes-Provence finance la publication d'un livre d'histoire sur la reconnaissance de l'une des premières AOC : Châteauneuf-du-Pape.

Physique, biologie, humanité

Cette politique française de valorisation des produits agricoles rend hommage à des terroirs « fondés sur un système d'interactions entre un milieu physique et biologique et un ensemble de facteurs humains, explique l'INAO, l'Institut national d'origine et de la qualité, créé en 1935. Là se trouvent l'originalité et la typicité du produit ». L'Union européenne a repris les principes avec l'instauration, à partir de 1992, des Appellations d'origine protégée (AOP). ■



Les cinq communes de l'AOC Monbazillac fêtaient les 80 ans de l'appellation le 29 mai dernier.

DR

Voir la vidéo des 80 ans de l'AOC Monbazillac sur <https://vimeo.com/171572538>

FOCUS

AIDES À L'INVESTISSEMENT : LES RÈGLES CHANGENT !

Le programme d'aide nationale de l'OCM vitivinicole 2014/2018 alloue pour 2017 un fond de 165 M€ aux projets d'investissement réalisés par les entreprises, de la réception de la vendange à la mise en marché des vins. La sélection des dossiers sur le principe du « premier arrivé, premier servi » est supprimée. Les projets seront retenus sur la base d'une notification liée à des critères environnementaux et économiques. Le taux d'aide est fixé à 30 % pour les petites et moyennes entreprises. Le dépôt des dossiers de demande d'aide s'opérera en ligne sur le site de télé-déclaration de FranceAgriMer à compter de fin octobre et jusqu'au 15 décembre 2016.

AGENDA

- 11-14 OCTOBRE | EPERNAY (51)
Salon Viti-Vini
- 8-10 NOVEMBRE | BÉZIERS (34)
Dionysud – Salon technique des professionnels viti-vinicoles
- 29 NOVEMBRE-1ER DÉCEMBRE | BORDEAUX (33)
Vinitech-Sifel – Salon mondial vitivinicole, arboricole et maraîcher

